

Le 01 octobre 2015

Lettre ouverte

Objet : Mise au point de Bruitparif et de l'ORS Île-de-France relative aux éléments présentés par l'association AGI-SON dans sa lettre ouverte aux députés ainsi qu'aux sénateurs du 23 septembre 2015.

Mesdames, Messieurs,

A la suite de l'adoption le jeudi 17 septembre 2015 par le Sénat de l'amendement N°AS 1656 de la loi de santé (n°2302), amendement stipulant que « *les activités impliquant la diffusion de sons à un niveau sonore élevé, dans tout lieu public ou recevant du public, clos ou ouvert sont exercées de façon à protéger l'audition du public et la santé des riverains* », l'association AGI-SON a publié une [lettre ouverte à l'attention des députés](#) ainsi [que des sénateurs](#), dans laquelle elle cite l'étude de l'ORS et de Bruitparif publiée en septembre 2015, dans la déclaration suivante :

« Si nous entendons la volonté politique de reconnaître l'impact du bruit sur la santé, il est dommageable que seules les pratiques musicales soient stigmatisées. Si les études épidémiologiques démontrent les effets néfastes du bruit sur les fonctions physiologiques, elles attestent également que de nombreuses sources en sont la cause, mais principalement, les transports (cf. l'étude de l'ORS et Bruitparif – 2015). »

Sur son site internet, AGI-SON introduit également la publication de cette lettre ouverte par [les propos suivants](#) :

« Les professionnels du spectacle vivant musical souhaitent alerter nos députés puisque le texte va passer de nouveau devant l'Assemblée Nationale et propose une lettre ouverte aux députés.

Si les professionnels peuvent comprendre que le « bruit » est source de problèmes psychologiques et, donc, de santé pour les riverains, il est surprenant qu'il n'y ait que nos pratiques qui soient stigmatisées alors même que les bruits d'infrastructures diverses, de transports, de voisins inciviles sont davantage montrés du doigt par les différents sondages.

A ce sujet, voici ce que le [rapport de Bruitparif et de l'ORS](#) déclare :

1. *« Les transports et notamment la circulation routière représentent la principale source de gêne citée par les personnes qui se plaignent du bruit (les transports sont cités par 54% des personnes qui se disent gênées), la deuxième source de gêne concerne les bruits de comportements pour 21% (notamment les incivilités liées à la conduite de véhicules deux roues motorisés débridés ou particulièrement bruyants, les bruits de conversation et les cris dans le voisinage, les animaux domestiques, les activités de bricolage ou jardinage, le volume des appareils TV Hifi dans les logements voisins, les bruits de pas ou de chocs à l'étage...). Viennent ensuite les activités industrielles et commerciales (travaux et chantiers, dépôt et ramassage des ordures, activités industrielles ou artisanales, activités de bars, restaurants, salles de spectacles et discothèques) ainsi que le fonctionnement de certains équipements individuels ou collectifs de bâtiments. »*

Cette notion aurait donc pu être intégrée de manière plus globale dans la loi et c'est sur ce point que nous insistons dans la lettre ouverte. »

Bruitparif et l'ORS Île-de-France souhaitent alerter sur les risques de mauvaise interprétation des conclusions de l'étude publiée conjointement en septembre 2015 en rappelant les éléments suivants.

1. L'étude réalisée par Bruitparif et l'ORS Île-de-France intitulée [« Impact sanitaire du bruit des transports dans l'agglomération parisienne : quantification des années de vie en bonne santé perdues »](#) et publiée en septembre 2015 n'a porté que sur la **quantification des impacts sanitaires du bruit environnemental des transports** et a été limitée au territoire de l'agglomération parisienne. **Les expositions aux bruits de voisinage, aux bruits industriels de même qu'aux bruits liés aux loisirs n'ont pas été considérées, faute d'une part de données disponibles à l'heure actuelle pour quantifier de manière exhaustive ces expositions à l'échelle d'un territoire aussi large que celui de l'agglomération parisienne et d'autre part de relations dose-réponse scientifiquement validées pour ce type de sources d'exposition.** En effet, la démarche qui a été utilisée par Bruitparif et l'ORS Île-de-France, dans le cadre de cette étude, repose sur une méthode préconisée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qui permet d'évaluer la charge de morbidité du bruit environnemental des transports au moyen de la quantification des années de vie en bonne santé perdues ou DALY en anglais (Disability adjusted life years). L'étude s'est concentrée sur les effets sanitaires qui sont scientifiquement reconnus et documentés à ce jour en termes de relation dose-réponse et qui sont quantifiables compte tenu des données disponibles. L'étude s'est ainsi limitée à la quantification des effets sanitaires suffisamment documentés (troubles du sommeil, gêne, risques accrus d'infarctus du myocarde, acouphènes), pour la plupart extra-auditifs, en relation avec les expositions environnementales au bruit des transports (trafic routier, trafic ferroviaire, trafic aérien) pour lesquelles il existe des données relativement exhaustives (issues des cartes de bruit stratégiques exigées en application de la directive 2002/CE/49). **Aucune conclusion ne peut donc être tirée à partir de cette étude en termes de hiérarchisation éventuelle des bruits des transports par rapport à d'autres sources de bruits (bruit des loisirs, bruits des activités...) en matière d'impacts sanitaires.**

2. L'extrait¹ du rapport, qui est cité par AGI-SON, est issu de la partie introductive du rapport (1. Contexte et objectifs) qui reprend des éléments de contexte en matière de perception par les Franciliens des nuisances sonores. Ces éléments se réfèrent aux résultats d'une étude publiée en mars 2009 par l'ORS Île-de-France à partir de l'exploitation des **données franciliennes de perception du bruit issues du baromètre santé-environnement de l'INPES de l'année 2007**. Les résultats de cette enquête de perception soulignaient en effet la prédominance des bruits des transports et notamment de la circulation routière dans la gêne ressentie par les populations à leur domicile. Il convient tout d'abord de noter que ces données sont relativement anciennes (2007) et ne correspondent donc plus nécessairement à la situation actuelle. **Mais surtout, il est important de ne pas circonscrire les impacts sanitaires du bruit à la gêne ressentie. Il est ainsi reconnu que le bruit peut avoir des effets sur la santé d'un individu, quand bien même celui-ci ne se déclare pas gêné par le bruit.** Il en va par exemple des troubles du sommeil, des risques cardio-vasculaires et bien entendu aussi des atteintes à l'audition qui peuvent survenir subitement lors des expositions choisies et volontaires à de forts niveaux sonores comme cela peut-être le cas lors des loisirs par exemple.

¹ « Les transports et notamment la circulation routière représentent la principale source de gêne citée par les personnes qui se plaignent du bruit (les transports sont cités par 54% des personnes qui se disent gênées), la deuxième source de gêne concerne les bruits de comportements pour 21% (notamment les incivilités liées à la conduite de véhicules deux roues motorisés débridés ou particulièrement bruyants, les bruits de conversation et les cris dans le voisinage, les animaux domestiques, les activités de bricolage ou jardinage, le volume des appareils TV Hifi dans les logements voisins, les bruits de pas ou de chocs à l'étage...). Viennent ensuite les activités industrielles et commerciales (travaux et chantiers, dépôt et ramassage des ordures, activités industrielles ou artisanales, activités de bars, restaurants, salles de spectacles et discothèques) ainsi que le fonctionnement de certains équipements individuels ou collectifs de bâtiments. »

3. L'étude de Bruitparif et de l'ORS Île-de-France ne s'est pas intéressée à la quantification des effets auditifs du bruit lors des expositions en milieu professionnel ou lors des loisirs, faute de méthodologie suffisamment robuste pour le faire (cf. point 1). Néanmoins, elle rappelle², dans sa partie 2, quels sont les effets du bruit sur l'audition et précise que **les risques du bruit pour l'audition proviennent généralement des expositions en milieu professionnel ou lors des loisirs**. Sur ce point d'ailleurs, nous rappelons que plus de la moitié des TSA (Traumatismes Sonores Aigus) observés ont des causes musicales : 53% d'après le [bilan du réseau expérimental de déclaration des TSA en d'Île-de-France 2004-2006 publié par l'ARS Ile-de-France et la Préfecture de Police de Paris](#), confirmant ainsi les résultats de l'enquête menée au niveau national par le Docteur Fombour et publiée en 2003 qui relevait que 59 % des cas de TSA étaient le fait de causes musicales (discothèque, concert « fermé », concert « ouvert »).

Enfin, nous renvoyons aux propos tenus par Mme Fanny MIETLICKI, Directrice de Bruitparif, dans la lettre d'information de Bruitparif [« Le Francilophone » numéro 20 de septembre 2015](#), consacrée à la publication des résultats de l'étude Bruitparif/ORS ÎdF et à ses suites, et qui sont les suivants :

« Cette étude a permis de démontrer l'importance, en termes de santé publique, que représente l'exposition de la population au bruit environnemental des transports au sein de l'agglomération parisienne. De nombreux volets restent néanmoins à améliorer ou à explorer pour parfaire encore la quantification des enjeux posés par le bruit en Île-de-France.

Tout d'abord, il s'agit d'améliorer la qualité et la précision des données d'exposition au bruit. Nous y travaillons dans le cadre de la réactualisation des cartes de bruit exigée par la directive européenne 2002/CE/49. Grâce à un travail important de coordination et de cohérence technique mené au sein du projet de cartographie régionale porté par Bruitparif, il sera possible d'ici un an environ de disposer de cartes de bruit des transports mises à jour sur l'agglomération parisienne et d'ici fin 2017 sur l'ensemble du territoire francilien.

Il s'agit ensuite de travailler à améliorer la pertinence des indicateurs d'exposition utilisés. Jusqu'à présent, la plupart des études épidémiologiques ont utilisé des indicateurs énergétiques d'exposition au bruit (doses de bruit moyennes au cours de la journée ou de la nuit). Or, ces indicateurs énergétiques moyens sont insuffisants pour rendre compte des perturbations biologiques induites par les événements bruyants ponctuels au cours de la nuit notamment. Bruitparif a contribué à la promotion des indicateurs événementiels qui s'intéressent aux pics de bruit et a développé, dans le cadre d'un projet européen Life, l'indice Harmonica, un indice grand public qui tient compte des deux composantes du bruit (bruit de fond et pics). De tels indicateurs pourraient à l'avenir être utilisés dans les études épidémiologiques afin d'améliorer la qualité des courbes doses-réponses.

² Les effets sur l'audition sont généralement le fait d'expositions, en milieu professionnel ou lors des loisirs, à des niveaux de bruit qui dépassent 85 dB(A), considéré comme le seuil de risque pour l'audition. Très peu rencontrés dans la nature, ces niveaux sonores élevés entraînent une altération du système auditif, peu adapté à les supporter durant de longues périodes. Il s'agit principalement de la dégradation d'une partie des cellules ciliées de l'oreille interne, cellules fragiles, peu nombreuses et ne se renouvelant pas, ce qui entraîne une perte irréversible de l'audition. Il est estimé que des troubles auditifs peuvent être observés suite à une exposition de plusieurs années à un niveau de 85 dB(A) (voie criée, rue animée à fort trafic). Plus le niveau sonore est élevé, plus le risque est grand et la dégradation rapide. Une exposition à un niveau proche de 100 dB(A) (discothèques, concerts) est ainsi susceptible d'entraîner des symptômes persistants et irréversibles : une baisse sensible de l'audition, des acouphènes et/ou une hyperacousie, en d'autres termes un traumatisme sonore aigu. Plus fréquemment, ce type d'exposition n'entraîne aucun trouble auditif ou des troubles temporaires, tels que des acouphènes, persistant quelques heures à quelques jours. Cependant, si ces troubles sont sans gravité immédiate, le système auditif subit un vieillissement prématuré, ce qui peut conduire à une perte d'audition précoce.

Il s'agira également à l'avenir de s'intéresser à d'autres sources d'exposition au bruit que les transports. Les activités festives ou récréatives qui se déroulent sur l'espace public sont par exemple des sources de nuisances sonores qui se multiplient ou s'intensifient dans certains quartiers. Des études pourraient être lancées pour mieux appréhender l'impact sur la santé des conséquences des expositions à de telles sources de bruit.

En matière d'exploration enfin, il nous semble important de travailler désormais à la quantification économique des impacts sanitaires du bruit, car il est important pour les décideurs de disposer de telles données. [...] »

En conséquence et pour conclure, l'étude Bruitparif/ORS IdF 2015 n'a pas traité des enjeux liés aux expositions aux sources de bruit rencontrées lors des activités récréatives ou festives, car il n'était simplement pas possible d'appliquer la méthode préconisée par l'OMS à ce type de sources par manque de données d'exposition et de relations dose-effet robustes. C'est la raison pour laquelle l'étude s'est limitée à la quantification des impacts sanitaires du bruit environnemental des transports au sein de l'agglomération parisienne.

La tendance récente à la multiplication des expositions au bruit généré par les activités récréatives ou festives dans certains quartiers, notamment de nuit, justifierait par contre que des études épidémiologiques soient lancées afin de mieux connaître les niveaux d'exposition générés et leurs impacts sanitaires, tant pour les clients et professionnels des établissements (risques auditifs en premier lieu) que pour les riverains (risques extra-auditifs principalement).

Nous espérons ainsi, par la présente, vous avoir éclairé sur les résultats de l'étude « Impact sanitaire du bruit des transports dans l'agglomération parisienne : quantification des années de vie en bonne santé perdues » conduite conjointement par Bruitparif et l'ORS Île-de-France, et ce, afin de limiter toute interprétation malencontreuse qui pourrait en être faite, dans le contexte de l'examen du projet de loi de santé et de ses amendements.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision et vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Pour Bruitparif :

Fanny Mietlicki

Directrice

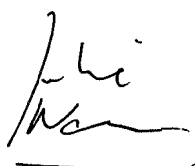
Membre (suppléante) du CNB³



Julie Nouvion

Présidente

Membre (titulaire) du CNB



Jean-Louis Horvilleur

Président du Conseil Scientifique

Audioprothésiste d.e.
Membre du Groupe Santé du CNB



Pour l'ORS Île-de-France :


Nathalie Sénécal

Directrice



Hubert Isnard

Président du Conseil Scientifique



Pièces jointes :

Rapport d'étude Bruitparif/ORS septembre 2015

Francilophone n°20 septembre 2015

³ CNB : Conseil National du Bruit